

Code à 13 caractères : Décision à prendre avant janvier 2010

La codification des produits de santé évolue de 7 à 13 caractères.
Vous devez choisir dès aujourd'hui la **stratégie** de codification de vos produits.
Deux options s'offrent à vous :

- gérer vous-même la codification de vos produits : code GTIN,
- continuer à confier la gestion de la codification à ACL : code **ACL13**.

ACL garantit :

- l'absence de codes en doublon (1 **code unique** par produit),
- le respect des **règles** de codification **interprofessionnelles**,
- l'**identification** de vos produits **jusqu'au point de vente**,
- le **partage** de la même information sur toute la chaîne de distribution,
- la **simplification** des échanges et des transactions (commandes, livraisons, factures...).



Prochain ACL Flash : Code à 13 caractères : Diffusion des codes
le 7 décembre 2009

Fabricants, dépositaires, répartiteurs, officines, hôpitaux passent au code produit à 13 caractères dans les 13 prochains mois. Le code à 13 caractères répond aux standards internationaux. Il est compatible avec les logiciels et facilite l'intégration des produits dans la chaîne de distribution pharmaceutique. ACL vous accompagne dans la transition.

Toute l'information diffusée sur :
www.aclub.org